

que tous les quatre ans, elle va aux bureaux de votation et décide—quelquefois très clairement et quelquefois d'une manière moins prononcée—quels sont les hommes qui doivent administrer les affaires du pays pendant les quatre années suivantes. Ces hommes choisissent l'équipage et les officiers—un commandant, un pilote et tout l'équipage—et leur donnent la direction du navire de l'Etat. Jusque-là, tout est bien, mais la démocratie va plus loin. Elle place sur ce même navire un autre équipage, et dit à ce dernier: "Hardi! les gars, faites à ceux-là une vie d'enfer."

L'honorable M. BELCOURT: Honorables messieurs, me permettez-vous de parler sérieusement pendant deux minutes? Je ne doute nullement des bonnes intentions de notre leader. Je crois qu'il est toujours prêt à maintenir la dignité du Sénat et à lui attirer toute la considération à laquelle il a droit. Je veux répéter seulement ce qu'on a dit si souvent: Il est bien pitoyable que le gouvernement au pouvoir, qu'il soit libéral ou conservateur...

L'honorable M. GORDON: Ou progressiste.

L'honorable M. BELCOURT: ...s'occupe si peu du Sénat et que toute la législation ne nous arrive qu'après avoir été adoptée par la Chambre des communes. Nous avons maintes fois protesté contre cette manière d'agir, et je veux encore une fois faire entendre ma protestation. Pour donner à mon honorable ami l'occasion de se rendre à notre vœu et d'essayer à le mettre en pratique, je veux lui indiquer un projet de loi dont sera bientôt saisi le Parlement et qui pourrait très bien être présenté d'abord à cette Chambre. Ce sera un bill très volumineux qui demandera une longue étude, et sur lequel devrait se prononcer le jugement mûri de cette Chambre. Je veux parler du bill des prêts agricoles.

Mon honorable ami peut objecter que c'est un bill se rattachant aux finances du pays. Mais l'expérience du passé me démontre qu'il est bien préférable de soumettre d'abord les mesures de cette sorte à l'examen minutieux et à la critique du Sénat. Voici une occasion dont mon honorable ami pourrait bien profiter quand nous nous réunirons de nouveau.

L'honorable M. DANDURAND: Honorables messieurs, quand j'ai suggéré que certains bills pourraient d'abord être présentés au Sénat—et j'ai mentionné le bill des prêts agricoles en particulier—quelqu'un dont je ne saurais dévoiler le nom, me répondit: "Vraiment, vous n'êtes pas sérieux. La Chambre des communes veut voir ce bill, et s'il est

L'honorable M. DANDURAND.

d'abord présenté au Sénat, elle n'est pas sûre qu'il lui sera envoyé." Le bill des prêts agricoles est une mesure très importante, et le gouvernement a décidé qu'il devra d'abord être présenté à la Chambre des députés. Je n'ai pas besoin de citer toutes les raisons qui ont décidé le gouvernement d'agir ainsi, mais je me permettrai de suggérer que mon honorable ami, le doyen des représentants d'Ottawa (l'honorable M. Belcourt) et tous mes autres honorables collègues, se fassent un point d'honneur de lire, pendant l'ajournement qui, d'après ma proposition, devra commencer demain, les deux rapports du docteur Tory sur la question des prêts agricoles. Je n'avais fait qu'une lecture rapide de ces rapports, quand, durant ma récente traversée de l'Atlantique, je les ai lus attentivement et je m'en suis pénétré, à mon grand avantage. Je suis convaincu qu'après la lecture de ces deux rapports, nous pourrions entreprendre la considération de cette loi avec plus de connaissance et plus de sagesse que si nous essayions à l'étudier sans préparation. Je fais cette déclaration parce que je sais qu'il y a dans ces rapports la base solide d'une bonne loi qui fera honneur au Parlement. Des lois semblables ont été inscrites aux Statuts de plusieurs pays importants, et on semble généralement admettre qu'il faille légiférer pour procurer à la classe agricole ce dont elle a besoin.

Nous allons attendre les déclarations que cette classe, par ses représentants directs à la Chambre des communes, fera au sujet de cette loi qui nous sera ensuite soumise. Nous aurons le droit et le devoir de la reviser. Elle est importante dans son objet et dans l'effet que sa mise en vigueur aura sur les finances générales du pays. Je ne sais pas combien son application coûtera au pays, mais je prie mon honorable ami, qui a déjà étudié cette question des prêts agricoles et qui, l'an dernier, a prononcé un discours remarquable sur ce sujet, et je prie aussi tous mes honorables collègues, qui ne l'ont pas encore fait, de lire ces deux rapports avant notre prochaine réunion.

L'honorable M. BEIQUE: Si je comprends bien, ce bill des prêts agricoles se rapporte aux finances et ne peut être présenté au Sénat. D'après notre constitution, il faut le présenter à la Chambre des communes.

L'honorable M. BELCOURT: Je ne partage pas du tout cette opinion. Je ne vois pas pourquoi il ne serait pas présenté ici. Ce n'est pas absolument nécessaire qu'il soit déposé d'abord dans l'autre Chambre. Nous pouvons certainement étudier un bill de cette nature, même s'il contient des dispositions se